



Mairie d'AUBY
Demande subvention Répartition amendes de police
Remplacement de la signalisation de police rue Marat
Décision directe n°62

Publié le 26 mars 2025

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,
Vu le projet Remplacement de la signalisation de police rue Marat
Vu le dispositif de répartition du produit des amendes de police de l'année 2025 mis en place par le Département du Nord,
Vu le plan de financement prévisionnel suivant:

Postes de dépenses	Montants HT	Financements	Montants HT
Travaux	3 774,93 €	Département – Amendes de police	2 831,19 €
		Fonds propres ville	637,50 €
TOTAL	3 774,93 €	TOTAL	3 774,93 €

Le Maire,

DECIDE

- D'effectuer une demande de subvention de 2 831,19 euros auprès du Département du Nord dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2025 pour Remplacement de la signalisation de police rue Marat
- De signer tous les documents afférents à cette démarche.

AUBY, le 26/03/25

Christophe CHARLES

Maire

